

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - 2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

2012-32 ADMISSIONS EN NON VALEUR

L'an deux mille douze, le jeudi 27 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 21 septembre 2012, s'est réuni salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville d'Orvault, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 15

Votants

15

<u>Titulaires présents :</u>

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Excusés:

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 28 septembre 2012

2012-32 ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Trésorier propose au SYDELA d'admettre en non valeur deux créances irrécouvrables pour un montant de 331.44 €.

Le comité, après en avoir délibéré, décide :

- D'admettre en non valeur deux créances irrécouvrables pour un montant de 331.44 €, conformément à la liste ci-jointe,
- D'autoriser M. le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

80700 -SYDELAII

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du : 24/07/2012

Numéro de la liste: 829441015

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2007	T-19400268	-	5898		CEG SOUCES D'ENERGIE	300		61,22	61, 22 poursuite sans effet	
Inconnuc		T-19401166	_	5898		VIGILEC STURNO	300		270,22	270,22 poursuite sans effet	
						TOTAL			331,44		
											I

A CARQUEFOU, Le 24/07/2012

ROLAIN Philippe



Edition du 24/07/2012

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES